

Communiqué hebdomadaire sur les mesures complémentaires H₂S

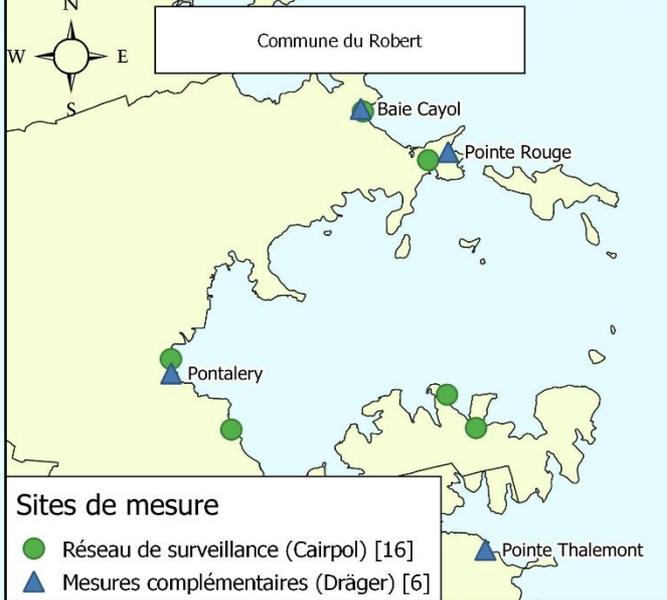
En complément du réseau de surveillance continue, d'autres appareils peuvent être utilisés pour réaliser des mesures complémentaires en hydrogène sulfuré. Ces appareils peuvent, par exemple, évaluer l'exposition à diverses distances du littoral, baliser une zone lors d'épisodes d'échouages massifs, etc. Les capteurs utilisés sont mobiles et diffèrent du réseau de surveillance. Ils ont une limite de détection LD de 0,4 ppm, ainsi ils ne sont pas en capacité de relever les concentrations en hydrogène sulfuré inférieures à 0,2 ppm soit LD/2.



CONCENTRATIONS MOYENNES EN H2S SUR 24H DE 12h A 12h (EN PPM) RELEVÉES DU 19/08/2024 AU 26/08/2024

Sites de mesure complémentaire	19/08/2024	20/08/2024	21/08/2024	22/08/2024	23/08/2024	24/08/2024	25/08/2024	26/08/2024
Frégate Canal	1,60	1,82	0,94	1,08	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Dostaly	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Baie Cayol	<0,2	0,41	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Pointe Rouge	0,87	0,67	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Pointe Thalemont	0,94	0,93	0,90	1,75	1,00	1,15	0,48	0,43

* ND : Données non disponibles



NB : Les données journalières du réseau de surveillance continue assurée par les dispositifs Cairpol sont disponibles sur <http://www.madininair.fr/surveillance-continue-sargasses> ou <https://www.martinique.ars.sante.fr/point-journalier-sur-les-mesures-dhydrogene-sulfure>

Interprétation des mesures de H ₂ S et recommandations			
Code couleur	H ₂ S mesuré (24h)	Interprétation sanitaire	Recommandations à la population
Gris	< 0,2ppm	Le H ₂ S n'a pas été mis en évidence avec les moyens de mesure	
Jaune	>0,2 à 1 ppm	Les niveaux de H ₂ S relevés peuvent entraîner des gênes respiratoires chez les personnes sensibles et vulnérables.	La population est invitée à suivre les informations diffusées sur les échouages d'algues et à consulter régulièrement les niveaux de concentrations d'hydrogène sulfuré (H ₂ S) disponibles sur les sites de l'ARS et de Madininair. Dès la perception d'odeurs, les personnes vulnérables sont invitées à se tenir éloignées des zones de décomposition des algues et à éviter d'être sous le vent des émissions des gaz.
Orange	1 à 5 ppm	L'apparition de symptômes type maux de tête, irritations oculaires, irritations de la gorge est probable dans la population générale. Les personnes sensibles et vulnérables peuvent présenter une gêne et des signes plus importants à ces niveaux	La population est invitée à se tenir éloignée des zones de décomposition des algues. Adressez-vous à votre médecin ou à votre pharmacien si vous présentez les symptômes suivants: les yeux ou la gorge qui piquent, des larmoiements, des maux de tête, une difficulté respiratoire, de la toux, des démangeaisons des vomissements des vertiges. Il est conseillé aux personnes vulnérables de ne pas séjourner sous le vent des émissions de gaz et d'éviter l'exposition aux autres substances irritantes ou allergisantes en air intérieur (fumée du tabac, ...)
Rouge	> 5ppm	L'apparition de symptômes type maux de tête, irritations oculaires, irritations de la gorge est probable au sein de l'ensemble de la population. Les personnes sensibles et vulnérables peuvent présenter une gêne et des signes plus importants à ces niveaux.	Il est conseillé à l'ensemble de la population de se tenir éloigné des zones à risque et de ne pas se placer sous le vent des émissions de gaz. Adressez-vous à votre médecin ou à votre pharmacien si vous présentez les symptômes suivants: les yeux ou la gorge qui piquent, des larmoiements, des maux de tête, une difficulté respiratoire, de la toux, des démangeaisons des vomissements des vertiges. Eventuellement, contactez le Centre 15. Les personnes vulnérables sont invitées à consulter leur médecin pour adapter ces recommandations à leur cas particulier.

Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Attention: Depuis le 10/07/18, les recommandations ont été revues, en conformité avec l'avis du HCSP du 8 juin 2018. Les valeurs de ce tableau ne doivent être utilisées que pour l'interprétation des mesures en continu enregistrées à partir du réseau de mesure Madininair.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'ARS.